

SOINS DE SANTE

Correspondant : M.C. MAROYE

Assistante administrative

Tél. : 02/739 78 33

Fax :

E-mail :

Nos références : 1270/OMZ-CIRC/Band-2013-4F

Lettre circulaire aux bandagistes

2013/4

Bruxelles, le

Objet

1. **Listes des produits admis au remboursement en matière de matériel pour stomie et incontinence, d'application à partir du 1^{er} juillet 2013 ;**
2. **Listes des produits admis au remboursement pour appareillage après mammectomie totale ou partielle – Prothèses mammaires d'application à partir du 1^{er} juillet 2013 ;**
3. **Informations pratiques.**

Madame, Monsieur,

1. **Listes des produits admis au remboursement en matière de matériel pour stomie et incontinence, d'application à partir du 1^{er} juillet 2013.**

Lors de sa réunion du 17 juin 2013, le Comité de l'assurance a approuvé la mise à jour des listes relatives au matériel de stomie et d'incontinence.

La mise à jour concerne :

- Nouveaux produits (N) ;
- Updates (U) des produits acceptés avec changement du nom du produit et/ou du numéro de l'article et/ou du prix ;

Les listes d'application à partir du 1^{er} juillet 2013 sont disponibles sur notre site internet à la page suivante :

<http://www.inami.fgov.be/care/fr/other/bandagistes/information-topic/art27/index.htm>

2. **Listes des produits admis au remboursement pour appareillage après mammectomie totale ou partielle – Prothèses mammaires d'application à partir du 1^{er} juillet 2013.**

Lors de sa réunion du 17 juin 2013, le Comité de l'assurance a approuvé la mise à jour des listes des produits admis au remboursement pour appareillage après mammectomie totale ou partielle - 'Prothèses mammaires', d'application à partir du 1^{er} juillet 2013.

Les produits suivantes sont ajoutées aux listes :

- Amoena Natura Light 2 U – ref. 399 sur la liste 642515/642294 (*Prothèse mammaire complète non adhésive à plusieurs couches*) ;
- ABC Breast Care – ABC Massage Form Silhouette - ref. 10295 sur la liste 642515/642294 (*Prothèse mammaire complète non adhésive à plusieurs couches*) ;

Nous vous invitons à consulter les listes sur notre site Internet, à la page suivante :
<http://www.inami.fgov.be/care/fr/other/bandagistes/information-topic/art27/index.htm>

3. Informations pratiques.

Correspondance

Notre adresse : **INAMI**
 Service des soins de santé
 Section *Bandagistes*
 avenue de Tervuren 211
 1150 Bruxelles

Notre site Internet : <http://www.inami.fgov.be>, sur lequel sont mentionnés les tarifs

Votre numéro d'agrément : à mentionner dans toute correspondance

Votre numéro de téléphone : à mentionner éventuellement

Accueil

Téléphonique : (02) 739 78 33, de 9 à 12 heures

En nos bureaux : de 9 à 12 heures, ou sur rendez-vous
 avenue de Tervuren 211 (4^e étage) à 1150 BRUXELLES

Obligatoirement par écrit : changement d'adresse, conditions d'agrément, adhésion à la convention.

Documents

L'attestation de fournitures (*annexe 13 du règlement des prestations de santé*) peut être reproduite par vos soins pour autant que cette reproduction soit conforme au document original.

Ce document peut aussi être commandé par écrit à l'adresse suivante :

I.N.A.M.I.
 Service Economat
 avenue de Tervuren 211
 1150 BRUXELLES
 E-mail: ekono@inami.fgov.be

* * *

Je vous remercie de votre collaboration au système d'assurance soins de santé.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Fonctionnaire dirigeant,

H. DE RIDDER,
 Directeur général.